

## DELEGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),**

Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,

Vu le décret du 20 avril 2016 portant nomination du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire – M. Jean-Christophe NIEL,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 fixant la liste des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1er du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la note d'organisation IRSN n°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN.

### DECIDE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à **Madame Sylvie GRAUET**, Responsable de gestion du pôle PSN au sein du service gestion, reprévision, suivi d'exécution (**SGRSE**) du Secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), dans les domaines relevant des attributions du SGRSE et CRGDP couvrant tout le périmètre IRSN pendant les périodes du 26 au 29 juillet 2021 et du 06 au 20 août 2021 inclus :

- les commandes hors accord-cadre de moins de 25 000 € HT, les commandes sur accords-cadres et ordres de services sur contrats d'un montant inférieur à 50 000 € H.T.,

- toute pièce relative à la liquidation et à l'émission des ordres de recouvrer ainsi qu'à la certification du service fait et l'ordonnancement des dépenses.

**Article 2 :** Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

**Article 3 :** La présente délégation prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 09/07/2021

Le Directeur général de l'IRSN  
Jean-Christophe NIEL